



## ► L'équipe

L'accompagnement individuel et collectif des résidents est garanti par la pluridisciplinarité et la complémentarité des professionnels qui travaillent à la Maison Saint André.

- Directeur
- Directeur Adjoint
- Médecin coordonnateur
- Infirmière coordonnatrice
- 1 comptable
- 1 secrétaire
- 4 infirmiers
- 21 aides-soignants et aides médico-psychologiques
- 6 maîtresses de maison
- 2 aides-soignants de nuit
- 2 agents de soins de nuit
- 1 psychologue
- 1 podologue libéral
- Des kinésithérapeutes libéraux
- 1 coiffeuse extérieure
- 1 animatrice
- 1 agent de maintenance
- 3 cuisiniers
- 2 aides cuisiniers
- 17 agents liés à l'hébergement

Issu du plus ancien organisme caritatif au monde, l'Ordre de Malte France est une association reconnue d'utilité publique, portée par les valeurs chrétiennes.

Ses 1 700 salariés et ses milliers de bénévoles agissent, en France et à l'International dans 30 pays, pour secourir, soigner et accompagner les personnes fragilisées par la maladie, le handicap, la pauvreté ou l'exclusion.

Ensemble, ils forment une force au service du plus faible dans 4 domaines :

- la Solidarité : accueil et accompagnement des personnes sans abri, et aide aux migrants
- le Secours : formation, prévention et missions d'urgence
- la Santé : âge et dépendance, autisme, handicap, soins hospitaliers, protection de la mère et de l'enfant, malnutrition, grandes endémies
- les Formations aux métiers du secteur sanitaire et médico-social

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter

Établissement d'Hébergement pour  
Personnes Âgées Dépendantes Saint Paul  
Maison Saint André

89, rue de Chavassieux - 42000 Saint-Étienne  
Tél : 04 77 41 21 68 - Fax : 04 77 32 03 69  
ehpad.saintandre@ordredemaltefrance.org

<http://ehpad.ordredemaltefrance.org>

[www.ordredemaltefrance.org](http://www.ordredemaltefrance.org)



► EHPAD Saint Paul  
Maison Saint André

Jun 2014 - SETOSEI - © Diego Ravier

Ordre de Malte France, une force au service du plus faible

# Bienvenue à la Maison Saint André

La Maison Saint André est l'un des deux établissements de l'EHPAD Saint Paul. Situé au Nord-Ouest de Saint-Etienne, dans un quartier aéré proche du Parc de Montaud et du Golf de Saint-Étienne, l'établissement reste cependant proche du centre-ville. Il peut accueillir 80 résidents de plus de 60 ans répartis dans deux services : un EHPAD accueillant des résidents âgés, valides ou semi valides, dépendants ou désorientés ; et deux unités spécialisées accueillant des personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

## ► Le projet d'établissement : « un lieu de soins et un lieu de vie »

Le projet central de la Maison Saint André est de promouvoir un mode de vie familiale privilégiant :

1. La **qualité des soins**
2. Le maintien du **lien social et de l'autonomie**
3. La qualité des **prestations hôtelières**

## ► Les soins

Le service Soins est animé et encadré par le médecin-coordonnateur et l'infirmière coordinatrice. Il se compose de 4 infirmiers, d'une vingtaine d'aides-soignants, aides médico-psychologiques et agents de soins. Ils sont chargés des soins médicaux, du nursing et de l'accompagnement des gestes de la vie quotidienne. Un aide-soignant et un agent de soins sont présents, chaque nuit, pour l'ensemble des résidents.

Le service Alzheimer se compose de 6 maîtresses de maison dont le rôle est d'accompagner au quotidien les 24 personnes âgées accueillies dans les deux unités. Une équipe paramédicale complète ce dispositif avec notamment une psychologue et un kinésithérapeute.



## ► L'accompagnement à la vie sociale

Un projet individualisé de soins et de vie est mis en place pour chaque résident en concertation avec le médecin-coordonnateur, l'infirmière coordinatrice et le personnel soignant. Il est réactualisé régulièrement par les équipes pluridisciplinaires et rediscuté lors des relèves journalières.

Des activités compatibles avec l'état de santé de chaque résident sont proposées : jeux de société, peinture, modelage, préparation de fêtes... Le but de ces animations est de :

- Permettre de garder une image positive de soi
- Maintenir les liens sociaux
- Restaurer l'image de la vieillesse
- Proposer des divertissements
- Conserver une autonomie maximale

## ► Les prestations hôtelières

La Maison Saint André comprend 80 chambres individuelles de 20m<sup>2</sup>, dont 6 chambres reliées par une porte de communication plus particulièrement réservées aux couples. L'établissement fournit un lit médicalisé à hauteur variable et une table de chevet. Un complément de mobilier peut être ajouté pour créer une ambiance personnalisée.



Le résident a sa propre boîte aux lettres et peut également avoir sa propre ligne téléphonique. La restauration est élaborée sur place et validée par le médecin coordonnateur. Le linge est entretenu par l'établissement, à l'exception du linge personnel qui est à la charge du résident ou de sa famille.

## ► Les résidents et leur admission

Les démarches d'admissions sont à adresser au Directeur de l'établissement pour la partie administrative et au Médecin-coordonnateur pour ce qui concerne les dossiers médicaux. Ces documents, identiques pour l'ensemble des établissements de la Loire, sont à retirer au secrétariat ou auprès des services sociaux du département. À réception du dossier administratif et médical, une visite de l'établissement et un entretien avec le médecin coordonnateur sont proposés. L'admission est prononcée par la Direction, après avis du médecin coordonnateur et dans la mesure des places disponibles.

## ► Le financement

Le prix de séjour comprend deux prix de journée : un prix de journée pour l'unité Alzheimer, un prix de journée pour le service EHPAD. Les résidents, en fonction de leur niveau de ressources personnelles, peuvent bénéficier de l'Aide Sociale et de l'Aide Personnalisée au Logement (APL). Enfin, au prix de journée s'ajoute un tarif « dépendance » à la charge de la personne âgée accueillie, diminué pour partie de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) pour les personnes originaires de la commune. Pour les résidents originaires d'autres départements, une demande personnalisée est à effectuer auprès du Conseil Général de la commune d'origine.